# Charte d’engagement du lecteur

Ce texte explique les règles pour que la bibliothèque [nom de la bibliothèque] :

* adapte des documents (livres, revues…),
* prête des documents adaptés à des personnes qui ont des difficultés pour lire à cause d’un trouble ou d’un handicap.

La loi dit :

* On ne peut pas copier un document sans l’accord de l’auteur ou de l’éditeur.
* On ne peut pas transformer un document sans l’accord de l’auteur ou de l’éditeur.

C’est le **droit d’auteur**, pour protéger la création artistique.

Mais il y a des personnes qui ne peuvent pas bien lire à cause d’un handicap, par exemple des personnes aveugles, sourdes ou dyslexiques.

La loi autorise [nom de la bibliothèque] à adapter des documents et à les prêter, pour me permettre de lire plus facilement.

La [nom de la bibliothèque] doit prouver que j’ai des difficultés à lire, à cause d’un trouble ou d’un handicap.

Voicilesrègles pour utiliser des documents adaptés :

* Ce document adapté est pour moi, inscrit(e) à [nom de la bibliothèque].
* Je ne dois pas le partager, le prêter ou le revendre.
* Pour l'emprunter, je dois signer la charte.

J’ai compris les règles pour emprunter des documents adaptés.

Je m’engage à respecter les règles, [sous peine de (compléter le cas échéant)].

Si je suis mineur, un parent ou un responsable légal signe pour moi.

**Nom, Prénom :** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Fait à [lieu], le \_\_** / \_\_ / \_\_\_\_\_

**Signature**:

N° de carte de lecteur : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Type de justificatif présenté : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Ces informations seront gardées dans un ordinateur

par [responsable\_de\_traitement], pour [finalites\_du\_traitement],

pendant [duree\_de\_conservation], destinées à [destinataires\_des\_donnees]

Je peux vérifier et modifier ces informations en contactant :

[service\_charge\_du\_droit\_dacces].

*Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.*